



# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 09 MARS 2023

Dans l'attente de sa validation officielle et sous réserve de modification

Le neuf mars deux mille vingt-trois, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le six mars 2023, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Renaud BILLET, Marjorie CADORET, Jean-Louis DUNOYER, Daniel DUPRE, Pascal FERRET, Patrick LATOUR, Hervé MURAZ-DULAURIER, Caroline RASTELLO, Alexandre ROSSET et Caty TOUTAIN

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ** :

Monsieur Mike ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Pascal FERRET

Le quorum étant atteint (6 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Renaud BILLET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 16 février 2023, ce qui est accepté à l'unanimité.

## 1. Vote du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2022. Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion 2022 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public est concordant avec le Compte Administratif 2022 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

	Résultat de Clôture Année 2021	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de Clôture Année 2022
Fonctionnement	224 334.04	44 901.00	73 528.87	252 961.91
Investissement	-44 901.00	0.00	-24 917.38	-69 818.38
TOTAL	179 433.04	44 901.00	48 611.49	<b>183 143.53</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion 2022, établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

## 2. Vote du Compte Administratif 2022

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du conseil municipal, Monsieur Pascal FERRET rappelle la nature du Compte Administratif et présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	92 470.58	013 - ATTENUATION DE CHARGES	1 228.20
012 - CHARGES DE PERSONNEL	127 002.10	70 - PRODUITS DES SERVICES	18 723.88
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	3 763.00	73 - IMPOTS ET TAXES	266 433.05
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 170.30	74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	22 721.48
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 399.67
66 - CHARGES FINANCIERES	844.79	76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	273.36
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>249 250.77</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>322 779.64</b>
OPERATIONS D'ORDRE	0.00	OPERATIONS D'ORDRE	0.00
		EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE 2021	179 433.04
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>252 961.91</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	82 885.22	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	138 291.24
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	14 753.83	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0.00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109.82
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	127 610.36	10 - DOTATIONS (HORS 1068)	40 643.77
1068 - MISE EN RESERVE	23 613.80	1068 - MISE EN RESERVE	44 901.00
10 - DOTATIONS (HORS 1068)	0.00	165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0.00
020.- DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	0.00	76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00
		77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>248 863.21</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>223 945.83</b>
OPERATIONS D'ORDRE	0.00	OPERATIONS D'ORDRE	0.00
DEFICIT REPORTE DE L'ANNEE 2021	44 901.00		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-69 818.38</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			<b>183 143.53</b>

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Sur proposition de Pascal FERRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022.

### 3. Vote de l'Affectation du Résultat 2023

Conformément à l'instruction M14, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation. Le compte administratif 2022 dégage un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- 001 : 69 818.38 €
- 002 : 183 143.53 €
- 1068 : 69 818.38 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire

### 4. Vote des Taux d'Imposition 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le taux de la taxe d'habitation est de nouveau à voter par les communes pour 2023. Le taux de référence est celui voté en 2019 (soit 8.47 %) qui avait été figé de 2020 à 2022.

La taxe d'habitation (TH) ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal ayant manifesté son choix de ne pas augmenter la part commune des impôts, il est donc proposé de voter les taux suivants :

Nature de la taxe	Taux proposés 2023	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	20.63 %	124 151
Taxe foncière (non bâti)	140.05 %	3 081
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	8.47 %	3 471
		<b>130 703</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine cette proposition.

### 5. Vote des Subventions 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le montant des subventions qu'il souhaite donner aux associations.

Les membres du Conseil municipal, membres d'associations, ne prennent pas part au vote dès lors qu'il porte sur l'association qu'ils ou elles représentent et quittent la séance à ce moment.

Après en avoir délibéré, les membres, non concernés par une association, décident à l'unanimité des membres présents, d'allouer les subventions suivantes :

Association COSI	2 010.00 €
Association RETROS DU CAP D'ARLY	500.00 €

## 6. Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif communal M14 de l'année 2023.

### Section de Fonctionnement

#### DEPENSES

Charges à caractère général	120 387.00
Charges de personnel	139 300.00
Atténuations de produits (fonds de péréquations...)	4 500.00
Autres charges gestion courante	22 320.00
Charges financières (intérêts des emprunts)	750.00
Dépenses imprévues de fonctionnement	21 458.27
Opérations d'Ordre (écriture afin d'amortir des investissements)	0.00
Virement à la section d'investissement	191 018.14
<b>TOTAL</b>	<b>499 733.41</b>

#### RECETTES

Produits des Services	16 727.00
Impôts et taxes	265 141.69
Dotations, Subventions et participations	23 271.19
Autres produits gestion courante (loyers et divers)	11 450.00
Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	0.00
Affectation du Résultat 2022	183 143.53
<b>TOTAL</b>	<b>499 733.41</b>

### Section d'Investissement

#### DEPENSES

OPERATION	Proposition Dépenses 2023	Commentaires
Frais de Géomètre	5 000.00	
Cimetière	10 000.00	Changement du Grillage + Mise en place de Cavurnes
Bâtiments Scolaires	19 000.00	Changement des Portes de l'école +
Autres Bâtiments Publics	30 000.00	Isolation de la Salle Polyvalente
Panneaux Photovoltaïques	45 000.00	Pose de Panneaux Solaires sur le toit de la Salle des Fêtes
Travaux de Voirie	50 000.00	Entretien Voirie + Réfection de la Route du Bassin
Matériel roulant de Voirie	5 000.00	
Matériel d'Incendie	10 000.00	Changement d'une dizaine d'extincteurs (car périmés) + Défibrillateur + Borne Incendie aux Combes (changement)
Matériels Technique	30 000.00	Mise en place des nouvelles Chaudières

Aménagement divers	5 000.00	Réfrigérateur Salle des Fêtes
Informatique	5 000.00	Changement des serveurs
Mobilier	5 000.00	Rénovation de l'aire de pique-nique du Doron
Remboursement des emprunts	14 830.00	
Dépenses imprévues d'investissement	16 307.72	
Affectation du Résultat d'Investissement	69 818.38	
<b>TOTAL</b>	<b>319 956.10</b>	

### RECETTES

OPERATION	Proposition Recettes 2023	Commentaires
Subventions attendues	29 350.00	Subventions notamment Rénovation Aire de Jeux + Changement Chaudières
Affectation du Résultat de fonctionnement	69 818.38	Compte 1068
Fonds de compensation de la TVA	25 769.58	
Taxe d'aménagement	4 000.00	
Virement section de fonctionnement	191 018.14	Écriture d'équilibre budgétaire
<b>TOTAL</b>	<b>319 956.10</b>	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget M14 2023 tel que présenté ci-dessus.

## 7. Prêt de la Salle des Fêtes pour l'association AGCE Production

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Loïc Conan, président de l'association AGCE PRODUCTION, souhaite emprunter la salle des fêtes deux fois dans l'année (en juin et en novembre) pour l'organisation de deux concerts.

Monsieur le Maire propose que le tarif de location soit de 275 € (tarif d'un césarchois pour le week-end).

Après discussion et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de prêter gracieusement la salle des fêtes à l'association AGCE PRODUCTION ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## 8. Achat de la Parcelle A1530

Mme PERNET-DEMORET Colette a mis en vente sa maison avec l'ensemble de ses parcelles.

Il s'avère qu'elle est propriétaire de la parcelle A1530 : cette parcelle dessert la fin de la route de la Tournelle. Cette route est entretenue par la Commune et elle dessert également une autre maison appartenant à un autre propriétaire.

Afin que la route soit définitivement une route communale, Monsieur le Maire propose de la racheter à Mme PERNET-DEMORET Colette au prix de 1 euro symbolique.

Il a été convenu avec elle que la Commune prenne à sa charge les frais de notaires.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section A n°1530, sis Route de la Tournelle, d'une surface de 0,5 a 76 ca, à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## 9. Broyage des Branches

Le broyage des branches est reconduit ce printemps le samedi 22 avril 2023. La participation est de 5 € minimum en espèces. Il sera reversé à une association de la Commune.

## 10. Eau et Assainissement : Avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobilier

Depuis le 1er janvier 2018, la CA Arlysère est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT sur l'ensemble de son territoire.

Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de ces compétences au profit de la CA Arlysère entraîne de plein droit la mise à disposition au profit de cette dernière des biens appartenant précédemment aux communes membres et affectés à l'exercice de ces compétences.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, des procès-verbaux de mise à disposition du service eau ayant pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens mobiliers, immobiliers et de leur financement ont été établis contradictoirement entre Césarches et la CA Arlysère (procès-verbaux signé les 20 décembre 2018 et le 15 février 2019).

Ces procès-verbaux doivent être modifiés par avenant afin de mettre à disposition de la CA Arlysère les subventions transférables, le capital restant dû sur emprunts à la date du 1er janvier 2018 ainsi que les biens utilisés pour l'exercice de ces compétences à cette même date.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** l'établissement d'avenants aux procès-verbaux de mise à disposition des biens relatifs aux compétences eau et assainissement avec la CA Arlysère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 45.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 avril 2023 à 20 heures.**

Le Maire,  
Hervé MURAZ-DULAURIER

